

**LYCEE JEAN PAUL DE ROCCA SERRA  
RUE VINCENTELLU D'ISTRIA  
BP 140  
20538 PORTO VECCHIO CEDEX**

**REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER  
DES CLAUSES PARTICULIERES**

**I) Identification de la personne publique :**

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :

Personne responsable du marché : Monsieur le Proviseur du lycée Jean Paul de Rocca Serra

Comptable assignataire : Monsieur l'Agent Comptable du lycée Jean Paul de Rocca Serra.

**II) Procédure :**

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

**III) Objet du marché :**

**Voyage à Cannes (transport et hébergement à proximité directe du palais des festivals – sans pension) du 19/05/25 au 23/05/25 pour 9 élèves + 2 professeurs.**

**TOTAL 11 PERSONNES**

**IV) Description des fournitures ou prestations :**

Ce voyage aura lieu du 19 au 23 Mai 2025 d'une durée de 5 jours et 4 nuits ; il aura pour destination CANNES.

Objectifs du voyage, la découverte :

Approfondir la connaissance de la création cinématographique contemporaine

La prestation portera sur : le transport aérien avec **1 bagage en soute** par personne (Figari-Nice aller/retour **tarif résident**) et les transferts (Nice aéroport/Cannes), l'hébergement (appartements en résidence hôtelière). **Pas de repas prévu.**

Elle contiendra une clause d'annulation pour attentat, catastrophe naturelle protection sanitaire **Covid** ou autre cause entraînant l'interdiction des voyages scolaires par les autorités françaises.

Elle devra également prévoir un tarif élève et un tarif enseignant.

Nombre d'élèves de 9 (6 garçons+3 filles) et 2 accompagnateurs, total 11 personnes.

**V) A- Contact :**

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'établissement via la plateforme <http://site.aji-france.com/>

Le professeur organisateur pourra être contacté par cet intermédiaire.

**Date limite de transmission des offres et modalités de transmission :** Les offres devront être déposées **UNIQUEMENT** et **OBLIGATOIREMENT** sur la plate forme <http://site.aji-france.com/> (Art.41 du décret n°2016-360CMP) au plus tard le lundi 4 novembre 2024 à 9 h.

**V) B- Contenu des offres :** L'offre devra contenir 3 documents : l'acte *d'engagement* selon le modèle joint dûment signé par le candidat ; la *déclaration sur l'honneur* ci-jointe ; le *descriptif détaillé* de la prestation également daté et signé portant les délais d'exécution mentionnant les tarifs.

**VI) Critère de jugement des offres :** les critères de jugement des offres sont :

- Qualité du produit.....40%
- Qualités des prestations proposées.....10%
- Prix.....50%

**VII) Délai de validité des offres :** 120 jours.

**VIII) Prix et règlements des comptes :**

**Contenu des prix :** les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques : elle doit être prévue dans l'acte d'engagement. Les prix sont exprimés toutes taxes comprises (TTC) dans la proposition de prix.

Les prix comprennent tous les frais afférents à la livraison ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

**IX) Règlement :** Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 90 jours après réalisation de la prestation ou de la fourniture.

**X) Délai d'exécution:** Les prestations ou fournitures devront être exécutés aux dates indiquées avec possibilités de légères modifications.

**XI) Notification :** le marché sera notifié au titulaire avant le 20/11/2024.

Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site [www.aji.com](http://www.aji.com)

A Porto-Vecchio, le 04-10-2024  
Le Provisseur, responsable des marchés



A circular stamp from the Lycée Polyvalent de Porto-Vecchio. The text around the perimeter reads "LYCÉE POLYVALENT" at the top and "PORTO-VECCHIO" at the bottom. In the center, it says "Le Provisseur". A blue ink signature is written over the stamp.